

Membres du Conseil municipal : 29  
Membres en exercice : 29  
Présents : 16 Absents : 13  
Suffrages exprimés : 21

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT  
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 15/03/2019  
Reçu en préfecture le 15/03/2019  
Affiché le 15/03/19  
ID : 031-213101181-20190312-D20190313-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2019/03 du 12 mars 2019

**D. 2019/03-13 – FL – Plan de financement – Complexe sportif - Géothermie**

L'an deux mil dix-neuf, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

**Présents :** ABAD-LAHIRLE Nadine, BODIOU Christelle, BOSCARDIOL Eric, BRUN Dante, DALDOSSO Corinne, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, FORTIER J-Claude, LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre, NESPOLO Florence, RECOBRE Pierre, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, WASTJER Michel.

**Absents :** BINET Pascale, CALVET Karen, CONSTANS Loïc, DARES Patrick, DELLAC Anne-Marie, GACHES Lydie, MARTINAZZO Estelle, MARTY Laurent, PILIPCZUK Gregory, RIBOUCHON Thomas, ROBIN Véronique, TORNOS Luc, VERDEAU-BORNE Sébastien.

**Pouvoirs :** BINET Pascale à LABIT Alain, DARES Patrick à RECOBRE Pierre, MARTY Laurent à SIGAL Sandrine, TORNOS Luc à DUPUY Daniel, VERDEAU-BORNE Sébastien à DUSSART Vincent.

*Le Conseil du 07 mars n'ayant pu avoir lieu faute de quorum atteint, les conseillers ont été convoqués le 08 mars 2019, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes, selon l'OD du 07 mars.*

Mme ABAD-LAHIRLE est nommée secrétaire de séance. Marie-Brigitte CHOISY, responsable des Affaires juridiques, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

La commune va s'équiper d'un complexe sportif sur le site de Fondada, à proximité immédiate du Groupe scolaire. Il se compose d'une grande salle omnisports, trois salles multi-activités et un espace sports de combat. Inscrite dans une démarche globale de développement durable, la commune souhaite équiper ce futur bâtiment d'une installation de chauffage par géothermie assistée par pompe à chaleur. Cette solution de chauffage à partir d'une énergie renouvelable doit permettre de réaliser des économies de fonctionnement et de réduire l'empreinte écologique du bâtiment.

En amont de la mise en place de cette installation de pompe à chaleur géothermique, une étude de faisabilité a été réalisée et a permis de valider le projet. Les travaux d'installation de la pompe à chaleur géothermique devaient commencer en 2019. Afin de financer les travaux de la pompe à chaleur géothermique estimés à 273 685.00 euros HT, la ville sollicite des subventions réparties de la manière suivante :

REGION	136 842.50 euros	50%	Sollicité
ADEME	82 105.50 euros	30%	Sollicité
Autofinancement	54 737.00 euros	20%	

Il est demandé au Conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité

- d'adopter l'estimation du coût des travaux de la pompe à chaleur géothermique de l'avant-projet définitif (APD) estimé à 273 685.00 euros HT pour le projet de construction du complexe sportif,
- d'adopter le plan de financement,
- solliciter la REGION et l'ADEME.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 14 mars 2019  
Au registre sont les signatures

Le Maire,

Daniel DUPUY

